



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/A-propos-du-choix-de-son-activite>

À propos du choix de son activité

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2000 - N° 1004 à novembre 2000 -

Date de mise en ligne : jeudi 26 mars 2009

Date de parution : novembre 2000

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Dans l'éditorial de la GR-ED N°1002, sous le titre les dés sont pipés, M-L Duboin, montrait qu'au départ de nos propositions était le constat que le système actuel dévoie toute activité vers la recherche égoïste d'une rémunération, car cette constatation permet de comprendre sur quelles nouvelles bases la société doit être reconstruite. Henri Muller critique cette analyse et ces propositions :

Le libre choix d'une activité doit être réservé aux loisirs !

Il importait de mettre un terme aux "dérives" auxquelles, il y a quelque temps, La Grande Relève avait cru devoir intéresser ses lecteurs, dérives de nature à faire de l'Économie Distributive un attrappe-tout, à lui ôter toute crédibilité de la part des gens doués d'un minimum de sens critique.

Voilà donc qui semble fait. On en revient aux principes de base : revenu social, service social et monnaie de consommation, pilier essentiel du système conférant à celui-ci son caractère économiquement révolutionnaire, alors que d'aucuns, férus de réformisme, en complotent la disparition, se bornant à emprunter notre analyse critique des différentes versions du capitalisme.

Ces principes appellent naturellement de nombreuses questions en ce qui concerne leur application au stade du concret : une très large centaine sur lesquelles, durant bien des années, se sont penchés des cercles d'étude ouverts aux débats, à la concertation, à toutes les critiques d'où qu'elles viennent. Ainsi, mutatis mutandis, est né un projet de société cohérent, crédible, incomparable plateforme pour les propagandes en mal de programmes, un projet en quête d'un "réseau" propre à forcer l'audience des médias, à défaut de circonstances appelant à des modes d'action plus directes.

Autre dérive ? Le "contrat civique", venu se greffer sur le "service social" n'implique-t-il pas une bien lourde procédure, la mobilisation d'innombrables "conseils" locaux, une bureaucratie délirante, des palabres sans fin concernant des millions de postulant affichant leurs prétentions ? Et que dire, en outre, des transferts de personnels désertant un emploi jugé trop pénible, dénué d'attrait, pourtant indispensable au bon fonctionnement de la société, pour réclamer une fonction mieux considérée, un travail plus intéressant ? Nombre d'entreprises, de métiers n'en seraient-ils pas victimes ?

Le libre choix d'une activité doit se limiter aux occupations du temps de loisir et, seulement dans la mesure du possible, aux emplois dits "d'attente" concernant les "exclus", les chômeurs temporaires, les candidats à un nouvel emploi déjà pourvu. Les autres ? On s'efforcera simplement d'adapter au maximum les compétences de chacun aux emplois offerts à la diligence des directions d'entreprises seules juges de leurs besoins et du choix de leur personnel.

Toute production implique contraintes, efforts et discipline, exception faite de celles, en matière de services notamment, qui concèdent à l'emploi un haut degré de liberté, apanage d'une minorité de privilégiés. Le "service social" ne saurait faire fi des contraintes exigées par une production que le contrat civique risque d'entraver en substituant de lourds organismes de consultations aux fonctions routinières des directions d'entreprises.

À envisager, plus simplement, la création d'agences décentralisées pour gérer les emplois d'attente dans le cadre du

service social.

D'autres remarques visant plus particulièrement la création monétaire selon les besoins de l'économie (ouvertures de crédit associées à l'usage généralisé du "porte-monnaie électronique" à lecteur simplifié), un système de prix déconnectés des "coûts", (rarement abordé par les exégètes de l'E.D.), la diversification des revenus, feront l'objet de communications ultérieures.

Post-scriptum :

Réponse :

Non, merci !

Tout en laissant s'exprimer diverses opinions, nous avons toujours été fermes sur les trois principes qui fondent l'économie distributive, dont le pilier est bien la monnaie de consommation.

Mais comment peut-on encore imaginer, comme vous le faites, ce "on" qui « s'efforcera d'adapter les compétences » ? Vous devriez avoir observé que cette délégation du pouvoir économique mène au goulag ou au travail forcé du néolibéralisme ! Non, merci ! Pour nous, aucune dictature n'est défendable, ni celle du prolétariat, ni celle du marché, pas plus celle d'un parti que celle de la finance. Comment peut-on encore défendre cette centralisation d'un autre âge ?

Ces modalités d'organisation étaient imaginables il y a plus d'un demi-siècle dans un autre contexte. C'est parce que nous voulons une organisation non imposée, et jamais figée, que nous avons imaginé et proposé le contrat civique, il y a plus de dix ans. Ce n'est ni une nouveauté ni une dérive, c'est une évolution qui permet de mettre les nouveaux moyens de communication au service d'une véritable démocratie qui doit s'organiser en vrais réseaux. Si pour vous des conseils locaux permettant la consultation des citoyens sont "procédures et palabres sans fin", si la démocratie en matière économique n'est que "bureaucratie délirante", alors nous sommes en profond désaccord. Aussi vrai que l'homme n'est pas parfait, la démocratie économique posera des problèmes, mais il faut apprendre à les résoudre ensemble, par la concertation, la réflexion, l'ouverture de débats sérieux. Et si des personnels tels ceux que vous imaginez désertent, il faudra ensemble trouver le remède. C'est le seul moyen de faire entendre la raison "écologique" et, s'il n'est pas trop tard, de sauver l'humanité de cette course en avant dans une croissance mythique qui la détruit.

Marie-Louise Duboin.